

La préparation à l'agrégation d'allemand (externe et interne) à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Pour toute demande d'information, le responsable à contacter est :
M. le Professeur Olivier Agard (olivier.agard@paris-sorbonne.fr).

1. Présentation générale

a) Une préparation complète aux différentes épreuves de l'agrégation d'allemand

Préparer l'agrégation d'allemand à Sorbonne Université (ex Paris 4) est l'assurance de bénéficier de la préparation la plus complète possible, avec une équipe engagée et disponible. Sorbonne Université propose une préparation pour toutes les épreuves de l'agrégation interne et externe.

Les atouts de la préparation de l'agrégation externe et interne à Sorbonne Université :

- Un volume horaire assurant la solidité des apprentissages. Chaque question au programme du concours externe et du concours interne est traitée chaque semaine à la fois dans un cours magistral d'1h30 et dans des travaux dirigés d'1h30 où sont étudiés en détail les textes et documents et où les candidats peuvent s'exercer activement aux différentes épreuves écrites et orales des concours. Les candidats reçoivent ainsi à la fois un enseignement académique, assuré par les meilleurs spécialistes de la discipline, et une préparation complète et variée aux épreuves d'admissibilité et d'admission.
- Des exercices réguliers et variés. Pour chaque question, des devoirs sur table (concours blanc) et des devoirs à la maison sont organisés et corrigés – ainsi les candidats rédigent-ils au moins deux devoirs pour chaque question du programme.
- Un entraînement intensif à la traduction. Les épreuves de traduction sont préparées tout au long de l'année à raison d'1h30 hebdomadaire de version écrite et 1h30 hebdomadaire de thème écrit. Pour les épreuves orales, la préparation a lieu également toute l'année à raison d'1h hebdomadaire de version orale et 1h hebdomadaire de thème oral, auxquelles s'ajoutent les colles en version/thème et en grammaire.

- Une préparation continue jusqu'à la veille du concours. Après les épreuves d'admissibilité de chaque concours, la préparation de l'oral se poursuit dans le cadre de colles individuelles : chaque étudiant peut passer, sur chaque question au programme, une colle d'explication de texte et une colle de leçon, ainsi que, naturellement, des colles de version orale et thème oral.
- Une organisation efficace. La préparation des questions communes aux deux concours est centrée sur le milieu de la semaine afin de permettre aux candidats en poste de se préparer efficacement, en parallèle de leur activité professionnelle. Elle se fait en commun de mi-septembre à mi-janvier, tandis que le programme spécifique au concours externe est couvert de septembre à mars, jusqu'aux épreuves écrites. Après les écrits respectifs reprend la préparation spécifique à l'oral interne et à l'oral externe.
- La préparation des options commence à temps. Un atout supplémentaire de la préparation à l'agrégation externe d'allemand à Sorbonne Université est l'assurance d'un enseignement approfondi sur toutes les options du concours de l'agrégation externe (littérature, civilisation, linguistique).
- Une ouverture intellectuelle. Chaque année sont organisées des journées d'étude sur les questions au programme, permettant aux candidats de découvrir les derniers développements de la recherche.
- Une préparation complète et adaptée aux besoins de chacun.

Le taux élevé de réussite de nos candidats aux deux concours témoigne de la qualité de la préparation à l'agrégation d'allemand à Sorbonne Université.

b) Localisation des enseignements

Les cours ont lieu à l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4) dans le très moderne Centre Malesherbes, non loin de la gare Saint-Lazare (17^e arrondissement).

Le centre Malesherbes est desservi par deux lignes de métro : ligne 2 (Monceau ou Villiers) et ligne 3 (Malesherbes).

Sorbonne Université

UFR d'Études Germaniques

Centre Universitaire Malesherbes

108, bd. Malesherbes

75850 Paris cedex 17

Tél : 01 43 18 41 42

Courriel : etudes-germaniques@sorbonne-univrsite.fr

Directrice de l'UFR d'Etudes Germaniques : Mme Valérie Carré
(valerie.carre@sorbonne-universite.fr)

Directeur adjoint et Responsable de l'agrégation : M. Olivier Agard
(olivier.agard@sorbonne-universite.fr)

c) Calendrier des enseignements

Début des cours : début de l'année universitaire (en règle générale autour du 20 septembre, consulter le calendrier de la faculté des lettres)

Fin des enseignements et des exercices d'entraînement : à la veille des épreuves écrites de l'agrégation externe pour la préparation de l'écrit. Entre l'écrit et l'oral, des enseignements de préparation à l'oral sont mis en place, jusqu'à la veille des épreuves orales de l'agrégation externe.

2. inscription au concours et à la préparation universitaire

Attention ! L'inscription *au concours* et l'inscription *à la préparation universitaire* sont deux procédures différentes.

a) Inscription au concours (externe et interne)

Les dates d'inscription au concours a en règle générale lieu en septembre/octobre

b) Inscription à la préparation universitaire à l'agrégation externe et interne

L'inscription se fait par l'application e-candidat (voir le site de la Faculté des Lettres)

- ✓ Les candidats qui sont salariés du public ou du privé, demandeurs d'emploi (financés ou non par un organisme), bénéficiaires d'un congé individuel de formation, exercent leur droit individuel de formation ou suivent un plan de formation doivent s'adresser au service de la formation continue : <http://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/inscription/reprise-detudes>. Pour toute demande de précisions, s'adresser à : formation-continue@paris-sorbonne.fr (Cela concerne en particulier les candidats à l'agrégation interne qui sont fonctionnaires titulaires).
- ✓ **Les étudiants titulaires de diplômes étrangers** doivent s'adresser dès que possible au **service de validation des diplômes étrangers** : validation.etranger@paris-sorbonne.fr

(de façon générale, les dates dépendent du pays de provenance et du niveau de diplôme).

3. Agrégation externe - Épreuves et programme

Programme 2020

Le programme 2020 est consultable à cette adresse :

http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_externes/57/7/p2020_agreg_ext_lve_allemand_1107577.pdf

Calendrier des épreuves :

Le calendrier des épreuves est en général connu en septembre : il est publié sur le site du ministre (taper « guide des concours » et sur « publinet »).

Épreuves

Épreuves écrites d'admissibilité

Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 4

Épreuve de traduction

Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.

Les textes à traduire sont distribués simultanément aux candidats au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve de traduction. Les candidats rendent deux copies séparées et chaque traduction est comptabilisée pour moitié dans la notation. Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.

- Durée totale de l'épreuve : 6 heures
- Coefficient 4

Épreuves orales d'admission

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Épreuves hors programme

Thème oral portant sur un texte littéraire ou emprunté à la presse périodique ou quotidienne suivi d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum (thème : 20 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum)
- Coefficient 2

Version orale portant sur un texte littéraire ou emprunté à la presse périodique ou quotidienne suivie d'une explication grammaticale en français et d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 1 heure
- Durée de l'épreuve : 50 minutes maximum (version : 20 minutes maximum ; explication grammaticale : 10 minutes maximum ; entretien : 20 minutes maximum)
- Coefficient 3

Épreuves sur programme

Le programme des troisième et quatrième épreuves orales d'admission comporte une partie commune constituée par le programme des épreuves d'admissibilité. A cette partie commune s'ajoute, pour chaque candidat, le programme correspondant à l'une des trois options suivantes choisie par lui lors de son inscription :

- ✓ Option A : littérature
- ✓ Option B : civilisation
- ✓ Option C : linguistique

L'interrogation dans le cadre des options A (littérature) et B (civilisation) peut intervenir lors de l'exposé en français ou lors de l'explication de texte en allemand. L'interrogation dans le cadre de l'option C (linguistique) intervient au cours de l'exposé en français.

Exposé en français portant sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre du programme (partie commune ou partie optionnelle) ou sur un sujet de linguistique (programme de l'option C).

- Durée de la préparation : 4 heures
- Durée de l'épreuve : 40 minutes maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum)
- Coefficient 4

L'exposé est suivi d'un entretien en français.

Pendant la préparation, le candidat peut consulter les ouvrages du programme (partie commune et partie optionnelle A et B) qui sont mis à sa disposition par le jury.

Pour l'option C : linguistique, l'exposé consiste en l'application à un texte allemand d'une question de linguistique inscrite au programme ou d'une partie de celle-ci

Explication en allemand d'un texte, suivie d'un entretien en allemand

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 4

Le texte est extrait d'un des ouvrages du programme (partie commune ou partie optionnelle)

La maîtrise de la langue allemande et de la langue française est prise en compte dans la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission.

4. Agrégation interne - Épreuves et programme

Programme 2020

Le programme 2020 est consultable à cette adresse

https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agreg_interne/71/4/p2020_agreg_int_lve_allemand_1107714.pdf

Calendrier 2020

Le calendrier des épreuves est en général connu en septembre : il est publié sur le site du ministre (taper « guide des concours » et sur « publinet »).

Épreuves

A. — Épreuves écrites d'admissibilité

1° Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours

- Durée : 7 heures
- Coefficient 1

2° Traduction

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.

B. — Épreuves orales d'admission

1° Exposé de la préparation d'un cours, suivi d'un entretien.

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 40 minutes maximum ; entretien : 20 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou de plusieurs documents en langue étrangère (tels que textes, documents audiovisuels, iconographiques ou sonores) fourni au candidat.

2° Explication en langue étrangère d'un texte extrait du programme, assortie d'un court thème oral improvisé et pouvant comporter l'explication de faits de langue

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)

- Coefficient 2

L'explication est suivie d'un entretien en langue étrangère avec le jury. Une partie de cet entretien peut être consacrée à l'écoute d'un court document authentique en langue vivante étrangère, d'une durée de trois minutes maximum, dont le candidat doit rendre compte en langue étrangère et qui donne lieu à une discussion en langue étrangère avec le jury.